MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0
Tél. : (450) 454-4502 Fax. : (450) 454-7508
www.municipalite-saint-michel.ca

Bulletin d'information municipal mensuel

2E Édition du mois d'avril 2013

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement numéro 185-30
modifiant le règlement numéro 185 sur le zonage

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors de la séance du 16 avril 2013, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 185-30, règlement modifiant le règlement de zonage.
2. Ce règlement a pour objet :
   a) De modifier les dispositions applicables à l'implantation d'un tour de télécommunication sur le territoire de la Municipalité. notamment en précisant des normes et des distances à respecter en fonction de certains usages et du périmètre d'urbanisation.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 mai 2013 à 19h00 au 1700 rue Principale quant à l'objet et aux conséquences de l'adoption de ce projet. Au cours de cette assemblée, le Conseil municipal expliquera le projet et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.
4. Le projet de règlement peut être consulté à mon bureau, aux heures habituelles d'ouverture.
5. Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

LE TOUT conformément à la Loi

23-04-13
Date

Micheline Lemay
Micheline Lemay, Dir. gén. & Sec.-trés.

Projet de règlement numéro 186-3
Modifiant le règlement numéro 186, règlement de lotissement

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors de la séance du 2 avril 2013, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 186-3, modifiant le règlement 186. règlement de lotissement.
2. Ce règlement a pour objet :
   a) De préciser les mesures d'exception relativement aux opérations cadastrales sur son territoire. (déclaration de copropriété)
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 mai 2013 à 19h00 au 1700 rue Principale quant à l'objet et aux conséquences de l'adoption de ce projet. Au cours de cette assemblée, le Conseil municipal expliquera le projet et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.
4. Le projet de règlement peut être consulté à mon bureau, aux heures habituelles d'ouverture.
5. Ce projet ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

LE TOUT conformément à la Loi

23-04-13
Date

Micheline Lemay
Micheline Lemay, Dir. gén. & Sec.-trés.

Projet de règlement numéro 190-6
modifiant le règlement numéro 190 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

---

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors de la séance du 16 avril 2013, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 190-6, règlement modifiant le règlement numéro 190 relatif aux PIIA.
2. Ce règlement a pour objet :
   a) De préciser les critères d'évaluation relativement à l'implantation d'une tour de télécommunication.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 mai 2013 à 19h00 au 1700 rue Principale quant à l'objet et aux conséquences de l'adoption de ce projet. Au cours de cette assemblée, le Conseil municipal expliquera le projet et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.
4. Le projet de règlement peut être consulté à mon bureau, aux heures habituelles d'ouverture.
5. Ce projet ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

LE TOUT conformément à la Loi

23-04-13
Date

Micheline Lemay
Micheline Lemay, Dir. gén. & Sec.-trés.

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 185-29 modifiant le règlement numéro 185 sur le zonage

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors de la séance du 2 avril 2013, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 185-29 modifiant le règlement 185 sur le zonage.
2. Ce règlement a pour objet :
   a) D'agrandir la zone RA-2, à même une partie de la zone A-3.
   b) D'enlever de la grille des usages de la zone CR-3 l'usage «Station service».
   c) D'assujettir au règlement relatif aux usages conditionnels, l'usage «Station service, poste d'essence» pour la zone C-1.
   d) D'assujettir au règlement relatif aux usages conditionnels, l'usage «Station service, poste d'essence» pour la zone C-3.
   e) D'assujettir au règlement relatif aux usages conditionnels, l'usage «Station service, poste d'essence» pour la zone Ci-1.
   f) D'assujettir au règlement relatif aux usages conditionnels, l'usage «Station service, poste d'essence» pour la zone Ci-2.
   g) D'assujettir au règlement relatif aux usages conditionnels, l'usage «Station service, poste d'essence» pour la zone Ci-3.
3. Le 11 avril 2013, la Municipalité régionale de comté les Jardins de Napierville a émis un certificat de conformité pour le règlement 185-29. Ce certificat de conformité atteste que le règlement 185-29 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire.
4. Ce règlement est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité précité.
5. Ce règlement est actuellement déposé au bureau de la Municipalité situé au 1700 rue Principale, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

LE TOUT conformément à la loi. 23-04-13 (Date) — Micheline Lemay, Dir.gén. & Sec.-trés.

Entrée en vigueur du règlement numéro 186-2 modifiant le règlement numéro 186 sur le lotissement

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors de la séance du 2 avril 2013, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 186-2 modifiant le règlement 186 sur le lotissement.
2. Ce règlement a pour objet :
   a) De préciser la largeur minimale des lots ayants façade sur le Chemin Pigeon.
3. Le 11 avril 2013, la Municipalité régionale de comté les Jardins de Napierville a émis un certificat de conformité pour le règlement 186-2. Ce certificat de conformité atteste que le règlement 186-2 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire.
4. Ce règlement est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité précité.
5. Ce règlement est actuellement déposé au bureau de la Municipalité situé au 1700 rue Principale, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

LE TOUT conformément à la loi. 23-04-13 (Date) — Micheline Lemay, Dir.gén. & Sec.-trés.

Entrée en vigueur du règlement numéro 220-2 modifiant le règlement numéro 220 relatif aux usages conditionnels

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors de la séance du 2 avril 2013, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 220-2, modifiant le règlement numéro 220 relatif aux usages conditionnels.
2. Ce règlement a pour objet :
   a) De préciser les usages conditionnels autorisés à l'intérieur des zones C-1, C-3, Ci-1, Ci-2 et Ci-3. (Par l'ajout de l'usage : Poste d'essence et dépanneur)
3. Le 11 avril 2013, la Municipalité régionale de comté les Jardins de Napierville a émis un certificat de conformité pour le règlement 220-2. Ce certificat de conformité atteste que le règlement 220-2 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire.
4. Ce règlement est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité précité.
5. Ce règlement est actuellement déposé au bureau de la Municipalité situé au 1700 rue Principale où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

LE TOUT conformément à la loi. 23-04-13 (Date) — Micheline Lemay, Dir.gén. & Sec.-trés.

ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE ST-MICHEL

Souper spaghetti au profit de l'Association des pompiers volontaires de St-Michel

Dimanche, le 5 mai 2013 de 16h00 à 19h00 à la salle communautaire de Saint-Michel 412 Place St-Michel

13 ans et + : 10 $ — Spaghetti, saucisse, pain, dessert et café

12 ans et moins : vendu à la porte — Service de bar, Prix de présence

VOYAGE INOUBLIABLE EN ITALIE POUR DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PIERRE-BÉDARD

Les élèves et les parents accompagnateurs sont revenus enchantés de leur voyage en Italie. Ils ont adoré Rome pour le Vatican et le Colisée, ensuite Sienne, Florence, Venise… Bref, un voyage inoubliable pour tous. Que de beaux moments magiques à se rappeler. Les élèves et les parents accompagnateurs tiennent à remercier toutes les familles, les amis qui les ont aidés et encouragés tout au long des campagnes de financement.

Des remerciements spéciaux vont aussi à :

- M. Normand Robert qui nous a prêté son entrepôt lors du ramassage des bouteilles vides en janvier dernier.
- M. Normand Boyer qui nous a donné un coup de main pour placer les bouteilles vides.

Lors de notre souper spaghetti à St-Michel, nous avons servi 526 soupers, il est donc impératif de remercier :

- La Municipalité de St-Michel pour les salles
- Les Aliments Cardinal Inc. pour leurs délicieuses salades
- Les membres du Club Optimiste qui nous ont appuyés tout au long de l'année
- M. Martin Côté qui nous a obtenu un bon prix pour le poêle BBQ
- Mme Julie Clermont qui nous a offert le magnifique panier de produits coiffants
- Mme Joanie Trudeau qui nous a offert 10 certificats cadeaux de massothérapie.

Encore une fois : simplement et sincèrement MERCI! Lucie Isabelle, enseignante responsable du projet